BACCALAURÉAT

BACCALAURÉAT ÈS ARTS.

ART. VI.—Tout candidat au grade de Bachelier ès Arts doit prouver qu'il possède les matières qui font ordinairement l'objet de l'enseignement dans les colléges. A cet effet, il subit deux examens: l'un ordinairement après avoir fait sa Rhétorique, et l'autre après avoir terminé son cours de Philosophie.

ART. VII.-Les examens se font par écrit, soit en français, soit en anglais, au choix de chacun des candidats. Le travail est distribué en six séances au premier examen, et en quatre

au second examen.

ART. VIII.—Les séances du premier examen durent : les trois premières, trois heures; la quatrième et la cinquième, quatre heures; la dernière, cinq heures. Elles sont employées comme suit:

d

18

n

V

n

SU

sé

ce

ex

ce

01 les mi

La première, à faire un thème latin ou des vers latins ;

La seconde, à faire une version latine;

La troisième, à faire une version grecque;

La quatrième, à répondre à des questions sur l'Histoire universelle, sur l'Histoire du Canada et sur la Géographie : l'une des réponses sur l'Histoire doit être faite dans celle des deux langues, française ou anglaise, qui est la moins familière an candidat (1) ;

La cinquième, à répondre à des questions sur les principes et sur l'histoire de la Littérature et de la Rhétorique (2) ;

La sixième, à faire une composition littéraire.

ART. IX.-Les séances du second examen sont : la première, de cinq heures; la seconde et la troisième, de quatre heures. et la dernière, de deux heures. Elles sont employées comme suit:

⁽¹⁾ Les questions sur l'Histoire ont toujours pour objet des époques asses remarquables ou un temps suffisamment long pour que les candidats paissent avoir quelque chose à répondre, lors même que leurs connaissance historiques ne seraient pas très-ét endues.

(2) Les questions sur la Littérature et la Rhétorique pouvent supposer souvent d'astres connaissances que celles que l'on puise dans les traités abrégés, destinés à être appris dans les collèges. Pour être sira du succès, les candidats doivent avoir étudié quelque ouvrage moins élémentaire.